



INTER & BOIS

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS, ÉDITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPÉEN INTERREG EUROWOOD IV

N° **03**

JANVIER 10

- > ESSAIS MHM
- > PRIX D'ARCHITECTURE TRANSFRONTALIER
- > LE MARQUAGE CE
- > SALON ENERGIE & HABITAT
- > CHARTE QUALITÉ BOIS BÛCHE
- > PEFC & CONSTRUCTION BOIS
- > GUIDE BBC

AGENDA

28 > 30.01 SALON DES MÉTIERS DE LILLE

La 4^{ème} édition du salon des métiers se tiendra à Lille Grand Palais, rassemblant les acteurs de la filière en Nord pas de Calais et Picardie. Entreprises, centres de formations et apprentis seront présents sur les pavillons "Produire Construire" et "Pôle régional d'Excellence Bois" pour informer sur les métiers et formations forêt-bois.

RENSEIGNEMENTS: www.bois-et-vous.com

26.01 > 04.02 EXPOSITION TRANSFRONTALIÈRE

Une exposition du prix d'architecture transfrontalier est organisée au pôle Géodomia, dont le vernissage se tiendra le 26 janvier, et qui sera clôturée par une conférence sur les logements collectifs multi étages en bois le 4 février.

CONTACT: r.delecluse@cndb.com

24 > 26.03 NORDBAT

La septième édition du salon professionnel du Bâtiment se déroulera à Lille Grand palais. Fédérant l'ensemble des acteurs de la construction des régions nord de la France, NORDBAT permet à tous les entrepreneurs du bâtiment, aux prescripteurs et aux maîtres d'ouvrages de retrouver, en un même lieu, leurs fournisseurs et partenaires locaux.

RENSEIGNEMENTS: www.nordbat.com

COLOPHON

> Editeur responsable / Eric BES, Président de Nord Picardie Bois – 2, allée de la Pépinière, Centre oasis Dury - 80044 Amiens Cedex 1
> Crédits Photos / Laurent BRANDAIS, Rémy DELECLUSE (CND), Nord Picardie Bois, PEFC, Stabilame, Studio Eric, Whitevision - > Rédaction / Hélène BROQUET (Nord Picardie Bois), Rémy DELECLUSE (CND), Clément CHEPTOU (Nord Picardie Bois), Admon WAJNBLLUM (Bois & Habitat), Guillemette JUNOD et Marie-Pauline TACHON (PEFC) - > Design / Ab initio - www.abinitio.be

26.03 CARNET D'ARCHITECTURE BOIS/ VOL 3

Le 3^{ème} opus des "Carnet d'Architecture bois" sortira de presse le 26 mars 2010 pour l'inauguration du Salon Bois&Habitat. Cet ouvrage est non seulement un vrai livre d'architecture mais il constitue également une mine d'informations pratiques puisqu'y sont référencés les architectes des différents projets abordés, ainsi que de nombreuses adresses utiles.

26 > 29.03 SALON BOIS & HABITAT

Le Salon Bois & Habitat de Namur sera, cette année encore, LE rendez-vous incontournable d'un secteur tourné vers un habitat plus respectueux de notre environnement. Le Bois y sera décliné dans tous les aspects liés à l'habitat: construction, rénovation, aménagement intérieur et extérieur et design.

RENSEIGNEMENTS: Bois & Habitat / Tél.: +32 (0)81 32 19 20 / info@bois-habitat.com / www.bois-habitat.com

29.03 5^{ÈMES} RENCONTRES FILIÈRE BOIS

Depuis maintenant quatre ans, la dernière journée du Salon Bois & Habitat de Namur est entièrement consacrée aux "Rencontres" de la Filière forêt-bois. Cette journée est devenue le point d'orgue annuel du secteur du bois, toutes composantes confondues. Cette année, le thème des 5^{èmes} "Rencontres" est Crise économique, crise écologique: le bois, une planche de salut!

ÉDITO

L'année 2009 a vu naître et se prolonger diverses actions au service de la filière forêt bois, valorisant des activités au cœur du développement durable et de ses implications environnementales, sociales et économiques. La forêt, sa préservation et son exploitation, représente un enjeu mondial notamment dans la lutte contre les changements climatiques, rediscuté en Décembre dernier au sommet de Copenhague.

De ces problématiques globales se sont dégagés des axes de travail communs autour du bois et de ses qualités multiples, à la fois source d'énergie renouvelable, matériau noble de construction, et moteur de développement local.

Si cette année 2009 fut exemplaire en termes d'initiatives durables et de volontés écologiques, elle témoigne avant tout de la nécessité de développer des actions collectives entre les différents acteurs de la filière, de penser la filière forêt-bois au niveau régional et interrégional, afin d'organiser l'activité de façon pérenne et concertée.

Croiser les compétences et les savoir-faire, multiplier les échanges interprofessionnels et interculturels, identifier des problématiques communes, créer des méthodologies transfrontalières, ... telles sont les solutions pour placer le bois au cœur des priorités territoriales, et l'objectif que s'est fixé un noyau d'acteurs français et belges.

Les partenaires du projet Eurowood IV sont heureux de ces perspectives interrégionales pour l'année à venir, et s'associent pour vous souhaiter leurs meilleurs vœux éco-constructifs pour 2010.

SOMMAIRE

Essais MHM	04
Prix d'architecture	06
Le marquage CE	07
Salon Energie & Habitat	08
Charte qualité	10
PEFC & Construction bois	12
Guide BBC	14
News	15

ESSAIS MHM

LE PEUPLIER AU SERVICE DE LA CONSTRUCTION



Dans le contexte du développement durable et de la promotion de l'utilisation de circuits courts d'approvisionnement, la filière forêt-bois Nord Pas-de-Calais Picardie et Wallonne à été conduite à s'interroger sur l'utilisation, pour la construction bois, de la ressource locale.

Parmi les nombreuses essences de feuillus mobilisables en région, le peuplier apparaît comme étant une piste intéressante. Le matériau est largement disponible sur pieds et les premiers essais d'utilisation en structure, notamment sur la réhabilitation de la salle Gréaux à Lézenes, sont prometteurs.

Loin de son image de matériau réservé à l'emballage, le peuplier se comporte très bien mécaniquement, pour peu qu'il soit correctement trié, et possède une très bonne aptitude à l'assemblage par clouage.

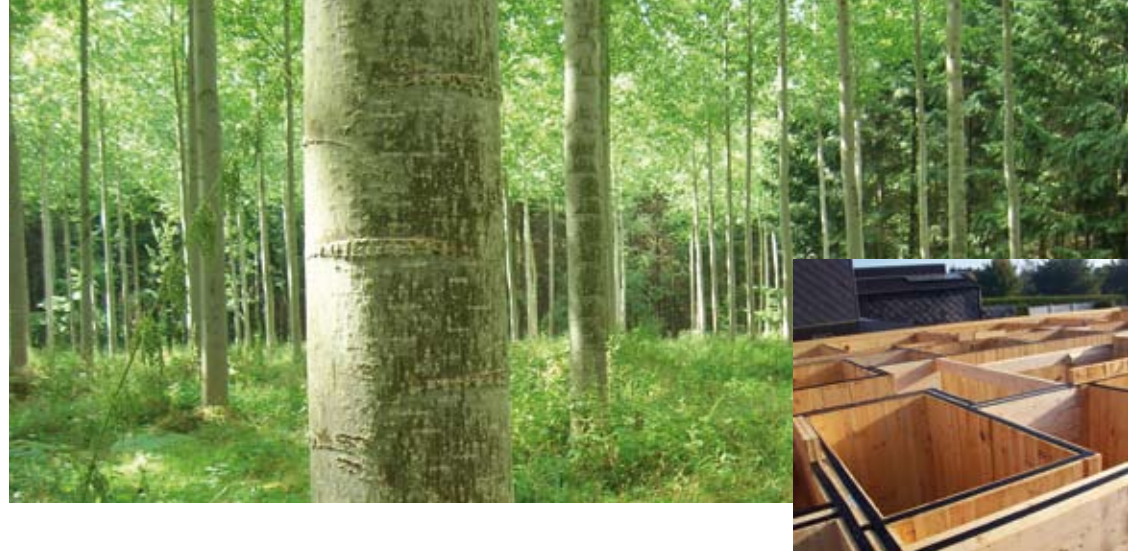
La tendance actuelle du marché de la construction bois allant vers la basse consommation d'énergie et la massification du bois, l'idée d'utiliser le peuplier en quantité importante pour la construction de mur massif a fait son chemin.

Un procédé allemand développé par la société Hundegger et appelé MHM® (Massiv Holz Mauer ou en français "mur en bois massif") utilise un volume de bois de résineux important

grâce à un système simple d'assemblage de couches croisées de bois par clouage. Cette technique pionnière est utilisée avec succès en Région Wallonne par la société STABILAME à Mariembourg.

En France la Société Fossé SA, spécialisée dans la construction bois et basée à Trélon dans le département du Nord, est très intéressée par le développement de l'habitat Basse Consommation et a suggéré l'idée de remplacer l'épicéa utilisé pour la fabrication courante du MHM® par du peuplier. Le Centre du Bois de Thiérache a donc pris contact avec la société STABILAME pour voir s'il était possible de réaliser un essai de fabrication de MHM® à partir de peuplier. Suivant les caractéristiques de dimension, de siccité et de qualité, la Scierie DUCORNET à La Longueville a accepté de fournir la quantité de bois nécessaire à la fabrication d'un échantillon de mur.

L'essai de fabrication s'est déroulé le 16 novembre chez STABILAME à Mariembourg en présence du CBTh, du CNDB et de l'entreprise FOSSE. Si l'essai s'est correctement déroulé, un certain nombre d'enseignements sont déjà à tirer de cette première expérience, en vue d'une utilisation industrielle de la matière première peuplier.



La résistance mécanique sera peu limitante puisque le mur massif sollicite principalement les bois à la compression et au flambage. Des bois classés C16 ou C18 suffisent largement. Le procédé MHM exige des bois profilés et le rabotage des pièces de peuplier s'est révélé moins facile qu'avec le résineux, ce qui se traduit par une vitesse de rabotage plus lente donc une certaine perte de temps.

De plus il s'est avéré que le défonçage était plus difficile notamment perpendiculairement aux fibres du bois. Cette phase d'usinage intervient lors de la réalisation des feuillures nécessaires à l'assemblage des murs sur la lisse basse notamment.

Un dernier point est à examiner quant à la fourniture de bois de grande longueur nécessaire à la fabrication des murs.

Bien sûr les conditions financières de fourniture de la matière première seront importantes et s'il paraît difficile aujourd'hui de concurrencer la fourniture de résineux il conviendra d'arriver à un juste équilibre entre le surcoût de la matière et le bénéfice d'une démarche environnementale et durable.

Cette expérimentation a déjà un point très positif ne serait-ce que par la démonstration de la collaboration transfrontalière entre les entreprises françaises et wallonne. Le Centre Technique de l'Industrie du Bois de Bruxelles, autre partenaire historique du projet Eurowood IV, sera

prochainement associé, pour confirmer par son expertise technique, le bien fondé de l'utilisation de peuplier pour la réalisation de MHM. •



POUR EN SAVOIR +

Comité National pour le Développement du Bois
Rémy DELECLUSE
r.delecluse@cndb.org



PRIX D'ARCHITECTURE

LE BOIS DANS L'ÉCO-CONSTRUCTION

Le prix d'architecture transfrontalier 2009, dont les lauréats ont été proclamés le 27 novembre dernier, fut l'occasion de mettre à l'honneur 32 projets exemplaires dédiés au bois dans la construction durable. Démonstration d'une haute qualité architecturale, ces projets ont fait l'objet d'une exposition itinérante que les visiteurs du salon Energie & Habitat ont pu découvrir – dans cet esprit d'échange transfrontalier cher aux partenaires du projet Eurowood IV.

Extensions bois, rénovations, constructions éco-certifiées, habitat passif et éco-quartiers, divers types de réalisations originales et tournées vers l'avenir coexistent dans ce prix. De par leurs choix architecturaux et techniques orientés vers le durable, le recours aux énergies renouvelables, et une intégration urbanistique et paysagère pensée, ces projets témoignent d'une architecture bois en perpétuel renouvellement et d'une contemporanéité indiscutable.



Deux lauréats transfrontaliers

Le bureau d'architecture **Crahay & Jamaigne** a reçu le 1^{er} prix dans la catégorie Habitat individuel pour la présentation d'une maison unifamiliale à Jambes, réalisée en collaboration avec **L'Artboiserie**. Cette réalisation, composée de deux volumes en bois recouverts de bardage

cèdre "plus fins et plus profonds que d'habitude afin de donner du caractère à la maison", opte pour des techniques écologiques et durables – pompe à chaleur, rayonnement sols et murs, ventilation mécanique double flux, puit canadien, bio-domotique...

Le bureau d'architecture **Morris & Renaud** a quant à lui reçu le 1^{er} prix dans la catégorie Bâtiment Public pour le pôle Géodomia, réalisé en collaboration avec **l'atelier Gigot** et l'entreprise **Bel'bois**. Cette réalisation, fruit d'une réhabilitation complète et d'une extension, héberge le futur "pôle de ressources environnementales" dédié à la sensibilisation du grand public, à la formation des animateurs et au développement local par le soutien aux projets. Les concepteurs se sont ré-appropriés l'équipement pour y développer un lieu dédié à l'éco citoyenneté, vitrine de ce que le bâtiment durable offre aujourd'hui: chaufferie bois, énergie solaire thermique, certification HQE, etc.

Les organisateurs remercient les professionnels ayant participé au concours, organisé dans le cadre du projet Eurowood IV – issu du programme européen Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen. •

POUR PLUS D'INFORMATIONS

R. Delecluse [r.delecluse@cndb.org], H. Broquet [helene.broquet@nord-picardie-bois.com] et A. Leblanc [a.leblanc@bois-habitat.com]

LE MARQUAGE CE

UNE DIRECTIVE EUROPÉENNE POUR UNE MISE EN MARCHÉ PLUS SÛRE

Le marquage CE pour les produits bois destinés à la construction est une étape obligatoire depuis Septembre 2009 pour le fabricant qui souhaite mettre ses produits sur le marché de l'Union Européenne en libre circulation. Il a été créé afin de garantir aux consommateurs une sécurité d'utilisation, et assurer les fabricants d'une conformité des produits à la réglementation européenne.

Le marquage CE certifie que les produits de construction sont conformes aux exigences essentielles de l'U.E, dont les six exigences fixées par la **Directive Produits de Construction**¹. Il concerne tous les produits issus de la transformation du bois et destinés à la construction: panneaux, revêtements de sol, structures et charpentes industrialisées, portes, fenêtres et fermetures, installations fixes de sécurité, glissières de sécurité, revêtements et finition extérieurs et intérieurs et plafonds, constructions préfabriquées à ossature bois, maisons en rondins, poutres et poteaux composites légers, kits d'escaliers préfabriqués, produits nécessitant un essai SBI de réaction au feu.

Pour pouvoir apposer le marquage CE sur un produit, celui-ci doit être conforme, soit à une **norme harmonisée**, soit à un **Agrément Technique Européen**². Le fabricant doit:

- Attester la conformité de son produit aux spécifications techniques harmonisées. Ces systèmes d'attestation s'appuient sur des

contrôles à effectuer par le fabricant et/ou par des organismes agréés.

- Etablir une déclaration de conformité, ou faire établir une certification de conformité, qui comprend l'identité du fabricant, de l'organisme certificateur, la description du produit, les normes harmonisées ou ATE appliqués, les conditions d'utilisation, etc. ainsi qu'une documentation technique.

Les modalités de marquage CE sont strictes et doivent comporter tout un ensemble d'informations, du logo CE au numéro de certificat de conformité.



Pour bénéficier d'un accompagnement technique dans vos démarches d'application de la DPC, le CTBA* et le CTIB** sont vos interlocuteurs. •

¹ Directive Européenne DPC n°89/106/CEE
² L'ATE est utilisé chaque fois qu'une norme n'est pas disponible, soit en général pour des produits spéciaux ou innovants

INFOS

*Centre Technique du Bois et de l'Ameublement www.fcba.fr
**Centre technique de l'Industrie du Bois www.ctib-tchn.be
- Directive des produits de construction: www.dpcnet.org
- CSTB: www.cstb.fr

SALON ENERGIE & HABITAT

UNE 3^{ÈME} ÉDITION BIEN SOUS TOUS RAPPORTS

Bilan tout à fait satisfaisant pour le Salon Energie & Habitat qui s'est tenu à Namur du 27 au 30 novembre dernier avec un peu plus de 27 000 visiteurs en quatre jours, soit un tassement d'environ 10% par rapport à l'édition 2008.

Il est vrai que les effets conjugués de la crise économique, du climat étonnamment doux pour la saison et des prix relativement stables des combustibles fossiles ont contribué à atténuer, dans le chef du grand public, le désir d'investir au plus vite dans des travaux économiseurs d'énergie.

En outre, le report de l'essentiel de la réglementation PEB (Performance Énergétique des BâtimENTS) et de l'introduction du Certificat énergétique au mois de mai 2010 en Région wallonne a également brouillé le message auprès des particuliers. De même que la suppression annoncée des primes au solaire photovoltaïque à partir de 2010 en Wallonie – qui a eu des répercussions immédiates sur le carnet de commandes des entreprises du secteur – sans que le nouveau Gouvernement wallon ne communique pour

autant sur le fait que ces primes seront affectées à d'autres types de travaux comme l'isolation.

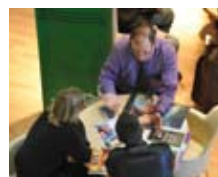
Et pour ne rien arranger, le Gouvernement fédéral a précisément attendu la fin novembre (et le Salon Energie & Habitat) pour annoncer la nouvelle batterie de mesures fiscales permettant de favoriser les investissements spécifiques en vue d'économiser l'énergie.

Dans ce contexte, on peut comprendre que le grand public ait préféré attendre de savoir de quoi le proche avenir serait fait plutôt que de précipiter ses investissements en la matière.

Des contacts de qualité

Mais si la crise économique a changé les priorités du moment, il n'en reste pas moins que les réserves de combustibles fossiles s'amenuisent dangereusement, qu'une fois que les effets de la récession se seront estompés, les marchés pétroliers et gaziers reprendront assurément leur course folle et que, tôt ou tard, il faudra bien se résoudre à affronter la réalité du changement climatique.

Or, tout le monde sait aujourd'hui que le secteur du bâtiment (tertiaire et résidentiel confondus) constitue l'un des plus importants potentiels d'économies d'énergie lui qui représente environ 40 % de la consommation finale d'énergie.



Les visiteurs qui se sont rendus au Salon en étaient bien conscients de même qu'ils avaient soigneusement préparé leur visite en attestent les questions d'une précision chirurgicale qu'ils adressaient aux exposants. Ces derniers n'ont d'ailleurs eu qu'à se réjouir de la qualité des contacts qu'ils ont pu nouer durant ces quatre jours, ce qui n'est pas toujours le cas quand les allées sont bondées.

Rendez-vous est déjà pris pour une quatrième édition, laquelle aura lieu du 26 au 29 novembre 2010 à Namur Expo.

Le séminaire Eurowood fait le plein

Les divers événements organisés en marge du Salon ont connu un succès qui a dépassé les espérances des organisateurs... et les capacités d'accueil de Namur Expo. Ainsi en a-t-il été du séminaire consacré à l'expérience du Vorarlberg organisé respectivement dans le cadre des programmes européens Eurowood IV et Regiowood. Les trois conférences ont drainé près de 450 personnes alors que les infrastructures mises à disposition des organisateurs peuvent accueillir un maximum de 350 spectateurs ! Preuve que la thématique choisie pour l'occasion présentait un intérêt réel non seulement pour les architectes, mais également pour les constructeurs et les mandataires publics en charge de l'Urbanisme, du Logement et/ou de la politique énergétique. La présence de responsables politiques est particulièrement inté-

ressante dans la mesure où le but de ce genre de colloque transfrontalier est précisément de véhiculer des expériences diverses en espérant qu'ils puissent faire tache d'huile.



La Rencontre transfrontalière organisée dans la foulée du séminaire a également mobilisé la toute grande foule et a permis aux participants issus des différentes régions partenaires d'échanger, de croiser leurs expériences autour d'un verre. Une manière conviviale d'effacer l'effet frontière. •

RENSEIGNEMENTS ET INFOS

www.energie-habitat.be
Tél. : +32 (0)81 32 19 20

CHARTRE QUALITÉ

LA QUALIFICATION DU BOIS-BÛCHE



Le bois est la première source d'énergie renouvelable en France. Suite au Grenelle de l'environnement, des objectifs de développement ambitieux ont été fixés à l'horizon 2020 avec une forte contribution de la biomasse.

La combustion du bois émet divers polluants atmosphériques; bien que sa contribution soit faible, le chauffage au bois utilisé

à grande échelle et dans de mauvaises conditions peut localement impacter sur la qualité de l'air (générer des pics d'émission de poussières fines, de CO₂, de COV, de HAP, éléments susceptibles de nuire à la santé).

Pour réduire ces émissions, le développement du chauffage au bois devra se poursuivre par :

- Un remplacement du parc domestique ancien par des équipements de haute performance énergétique et environnementale
- Une généralisation des filières d'approvisionnement de qualité
- Un entretien des équipements et conduits de fumée régulier

La bûche étant le combustible bois le plus utilisé, agir sur sa qualité est primordial.

Les producteurs de bois bûches se sont organisés pour commercialiser du bois bûche de qualité : NF Bois de Chauffage, marque gérée par le FCBA, et des chartes de qualité régionales.

NF Bois de Chauffage

La marque NF Bois de Chauffage a été créée sous l'impulsion de l'ADEME afin d'inciter les consommateurs de bois en bûches à utiliser un combustible certifié, c'est-à-dire dont les propriétés sont clairement définies, respectées par le fabricant et vérifiées par un organisme indépendant.

Elle s'applique aux principaux bois feuillus tempérés, débités en bûches de largeur inférieure ou égale à 1 m, et est accordée aux entreprises qui produisent, de façon suivie et sur un site déterminé, un produit conforme aux spécifications techniques définies par le règlement de la marque.

Cette marque appartient à l'AFNOR (Association Française de Normalisation). Elle est exploitée par sa filiale AFNOR Certification qui en a concédé la gestion au FCBA (Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement).

L'étiquette de la marque NF bois de chauffage figure sur les produits vendus par les entreprises certifiées et fournit aux consommateurs les informations essentielles pour estimer la qualité correspondante (groupe d'essence, longueur, niveau d'humidité, quantité livrée en stères).

En savoir plus: www.nfboisdechauffage.org



Des chartes qualité "bois bûches" mises en place par des interprofessions de la filière

Les chartes régionales sont un engagement de qualité des professionnels producteurs de bûches, mais ne sont pas des marques comme peut l'être "NF Bois de Chauffage", qui est gérée par un organisme certificateur indépendant.

L'interprofession régionale de la forêt et du bois d'Alsace - FIBOIS Alsace - en partenariat avec le Groupement Syndical des Négociants en Bois de Chauffage d'Alsace (GSNBACA) et les acteurs de la filière forêt-bois alsacienne impliqués dans l'activité du bois de chauffage, a été la première à mettre en place une charte de qualité pour le bois en bûche : Alsace Bois Bûche. Réalisée avec le soutien de la Région Alsace et de l'Ademe, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, cette charte est destinée aux professionnels qui sont prêts à s'engager dans une démarche qualité de production et de commercialisation de bois bûche : entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, négociants en bois de chauffage, entreprises d'insertion et autres catégories d'entreprises.

Face à la croissance du marché d'autres interprofessions continuent de mettre en place le même type de charte : Francilbois (Ile de France), Abibois (Bretagne), Arbocentre (Centre),

Anoribois et Professions Bois (Haute et Basse Normandie), et Nord Picardie Bois (Nord Pas de Calais et Picardie) pour garantir les exigences techniques, environnementales, réglementaires et administratives.

Un travail commun entre toutes les interprofessions françaises et avec les partenaires est en cours afin d'uniformiser les référentiels utilisés. •



POUR EN SAVOIR +

www.fibois-alsace.com
www.anoribois.com
www.arbocentre.asso.fr
www.ademe.fr
www.bois-et-vous.com

PEFC & CONSTRUCTION BOIS

UNE MAISON EN BOIS CERTIFIÉ POUR LA FILIÈRE FORESTIÈRE DE CHAMPAGNE-ARDENNE !

Le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Union de la Forêt Privée, l'Interprofession Valeur Bois, les Communes Forestières et PEFC Champagne-Ardenne ont souhaité se regrouper au sein d'un même bâtiment. Ce rapprochement vise à fédérer au mieux les acteurs de la filière forêt-bois et augmenter leur efficacité et leur synergie. Les travaux ont débuté en juillet 2009 et se termineront en avril 2010.

Une maison écologique par des entreprises locales.

La Maison Régionale de la Forêt et du Bois de Champagne-Ardenne est un bâtiment de 840 m² conçu selon les principes d'une démarche HQE®.

Le bois y occupe une place importante: procédé constructif en panneaux de bois en plis croisés (KLH), bardage extérieur chêne PEFC de provenance locale, isolation par l'extérieur en laine de bois, menuiseries traditionnelles, parquet sur lambourdes pour la salle de réunion.

Constitué d'un seul niveau, le bâtiment est posé sur la pente naturelle du terrain et repose sur un socle de locaux techniques et des poteaux porteurs.

Une attention particulière a été accordée à la gestion de l'énergie et de l'eau, à l'entretien et à la maintenance du bâtiment ainsi qu'au confort hygrothermique été comme hiver.

Le bâtiment atteint des consommations énergétiques équivalentes au niveau Très Haute Performance Energétique (THPE) grâce à l'association niveau d'isolation - pompe à chaleur - chaudière bois - ventilation double flux.

Enfin, les maîtres d'œuvre ont souhaité travailler avec des entreprises de Champagne-Ardenne. Ainsi, 10 entreprises sur 12 intervenants dans la construction sont régionales.

Focus sur le procédé constructif utilisé

Le procédé constructif repose sur l'utilisation de panneaux structuraux de grandes dimensions constitués de planches en bois massif, empilées en couches croisées à 90° et collées entre elles sur toute leur surface. Ces panneaux sont destinés à la réalisation de planchers, de murs porteurs ou à fonction de contreventement, et de support de couverture. L'épaisseur des panneaux peut varier de 57 à 256 mm, ils peuvent être composés de 3, 5 ou 7 couches ou plus et d'une largeur standard de 2,40-2,50-2,72 ou 2,95 m. Le montage de bâtiments en structure est très rapide (4 jours sur ce projet) grâce aux grandes dimensions des panneaux, au taillage en usine (préfabrication) et au tra-



vail en filière sèche qui permet l'intervention rapide des autres corps d'état. L'étanchéité propre des panneaux, leur grande dimension, la réduction des joints et le calfeutrement des jonctions permettent de réaliser des bâtiments BBC ou passifs en utilisant ce procédé.



Le panneau de bois en plis croisés bénéficie d'un avis technique français et européen, d'un marquage CE et emploi des bois issus de forêt certifiées PEFC. •

BON À SAVOIR: RESEAU PRO ET PANOFRANCE CERTIFIÉS PEFC

L'ensemble des 36 agences du réseau PANOFRANCE et les 45 agences spécialistes Bois/Panneaux sous les enseignes RESEAU PRO et COVERPRO viennent de se voir attribuer la certification PEFC.

Ainsi ces 81 agences de négoce ont mis en place un système opérationnel de suivi de l'origine des bois, auprès de la totalité de ses fournisseurs et contrôlé par un organisme d'audit externe et indépendant, le FCBA.

La Division Bois et Matériaux de Wolsley France est ainsi le premier groupe de négoce capable de garantir à ses clients une gestion durable des forêts pour ses produits à base de bois sur facture et avec attestation ! •

INFOS

PEFC Champagne-Ardenne : pefc-accf@voila.fr / PEFC Nord-Picardie : pefc.nordpicardie@wanadoo.fr
Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durable Champagne-Ardenne : info.arcad@orange.fr



GUIDE BBC

L'ESSENTIEL DE LA CONSTRUCTION BOIS BASSE CONSOMMATION



Le Comité national pour le développement du bois (CNDB) a lancé sur le salon Bâtimat son nouveau guide "Maison Basse Consommation". Un ouvrage qui recense les bonnes pratiques pour la réalisation d'une maison à ossature bois basse consommation.

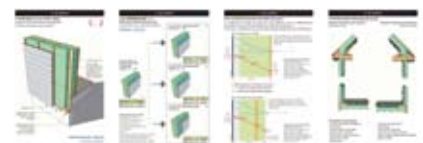
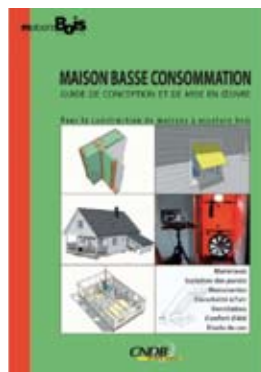
Cet ouvrage, qui complète la série de guides MBOC (Maisons Bois

Outils Concept©), devance la réglementation thermique 2012/2020 et prend en compte les enjeux environnementaux.

Doté de plus de 400 schémas et illustrations, cet ouvrage de 308 pages a pour objectif de présenter de façon concrète et pratique les principes essentiels à la réalisation d'une maison à ossature bois basse consommation. Il doit permettre aux concepteurs et aux entreprises d'appréhender la technicité de ce type de

construction en gérant efficacement les interfaces entre les différents corps de métiers. Ce document aborde toutes les étapes utiles pour obtenir la performance énergétique souhaitée.

Adaptation au lieu, isolation, choix de menuiseries, étanchéité à l'air, ventilation, protection solaire en sont les principaux chapitres. Au sommaire, le contexte réglementaire, la conception, les matériaux, mais aussi les papiers, les menuiseries, l'étanchéité à l'air et la ventilation, sans oublier le confort d'été... •



Ce guide, au prix de 60 euros TTC, est en vente sur le site du CNDB à l'adresse suivante : http://www.cndb.org/boutique/product.php?id_product=92



02

PORTAIL BOIS & VOUS

Le nouveau portail internet de la filière forêt-bois en Nord Pas de Calais - Picardie est en ligne depuis le 15 Décembre dernier. Actualités, annuaire des entreprises et des formations, exemples de projets bois et projets énergie, et également observatoire économique, le portail Bois & Vous a pour objectif de fédérer un réseau territorial et de constituer une plateforme d'information et d'échanges au service de l'ensemble des acteurs.

www.bois-et-vous.com

NEWS

01

LIGNE BOIS

Un service d'expertise pour qui veut construire ou rénover en bois

Dans le cadre du Programme européen Eurowood IV, Bois & Habitat et le Comité National pour le Développement du Bois lancent un service gratuit d'assistance technique à la construction en bois.

Nombreux sont les architectes et les maîtres d'œuvres qui souhaitent utiliser le bois dans leurs réalisations. Mais pour profiter pleinement des qualités de ce matériau, il est impératif de se poser les bonnes questions et d'obtenir... les bonnes réponses !

Deux conseillers spécialisés se mettent donc dès à présent, via e-mail ou permanence téléphonique, à la disposition des particuliers et des professionnels qui le souhaitent pour dispenser informations et conseils en la matière. Il est également envisageable d'effectuer des visites sur le terrain ou des consultations sur rendez-vous.

Une initiative de Bois & Habitat

INFOS

En Belgique : Tél. : +32 (0)81 32 19 20 le mardi et le mercredi / m.defays@bois-habitat.com

En France : Tél. : +33 (0)3 20 19 06 81 / r.delecluse@cndb.org

03

VEILLE BATI D²

Un accompagnement à la construction durable

Les partenaires du projet Interreg Bâti D² développent pour vous, professionnels et entreprises, un portail internet ainsi qu'une veille documentaire personnalisée sur la construction durable. Ciblez vos besoins d'information parmi une quinzaine de thèmes (éco-matériaux, techniques innovantes, énergie, qualité de l'air dans les bâtiments, utilisation du bois, réglementation etc.) et recevez gratuitement par mail des informations pertinentes pour améliorer vos produits et vos techniques, échanger avec d'autres professionnels et experts et gagner en compétitivité.



Rendez-vous sur www.batiD2.eu

PEFC

Aide à la certification forestière : entreprises picardes faites vite !

Le Conseil Régional de Picardie offre aux entreprises de la filière bois la possibilité de bénéficier, jusqu'au 30 juin 2010, d'une aide pour entrer dans la démarche de certification forestière PEFC et/ou FSC.

Consciente de la dimension économique des certifications forestières, la Région Picardie a souhaité mettre en place un dispositif d'aide sur 15 mois (mars 2009 – juin 2010) afin d'inciter les entreprises picardes à entrer dans cette démarche. La région prendra en charge 40% du coût de l'audit initial et de la première contribution au label.

L'objectif de ce dispositif exceptionnel est de permettre la certification (PEFC et/ou FSC) d'une soixantaine d'entreprises en 15 mois et de sensibiliser les autres à la démarche.

Renseignements : Guillemette JUNOD, déléguée de PEFC Nord Picardie – 03 22 33 52 00 – pefc.nordpicardie@wanadoo.fr

04





Architecture : Crahay & Jamaigne

LES PARTENAIRES (CONTACTS INFOS)



BOIS & HABITAT
 Av. Gouverneur Bovesse, 117 Boîte 7 - 11^e étage
 B-5100 Namur
 Tél.: +32 (0)81 32 19 20



CNDB
 Rue Émile Zola, 34 bis
 F-59650 Villeneuve d'Ascq
 Tél.: +33 (0)3 20 19 06 81



NORD PICARDIE BOIS
 Allée de la Pépinière, 2 - Centre Oasis, Dury
 F-80 044 Amiens Cedex 1
 Tél.: +33 (0)3 22 89 38 52



PEFC NORD PICARDIE
 96 rue Jean Moulin
 F-80 000 Amiens
 Tél.: +33 (0)3 22 33 52 10



ACCF
 C/O DRAF / SFB Complexe Agricole du Mont Bernard
 F-51037 Châlons en Champagne Cedex
 Tél.: +33 (0)3 26 66 20 29

AVEC LE SOUTIEN DE :



Union Européenne
 Fonds Européen de Développement Régional



France-Wallon-Vlaanderen
 Intermédiation des bénéficiaires



REGION WALLONNE



REGION DE PICARDIE



REGION DE CHAMPAGNE-ARDENNE



REGION DE BOURGOGNE